



DEMANDE D'UN SUBSIDE SCOLAIRE

Pour études post-primaires au-delà de la troisième année d'études (5^e resp. 9^e) de l'enseignement secondaire général ou secondaire technique, et les études post-secondaires (universitaires ou supérieures), reconnues comme telles par le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle respectivement par le ministère de l'Enseignement supérieur (règlement communal du 3 octobre 2012).

Demandeur :	Nom	Prénom
Date et lieu de naissance	Date	Lieu
Adresse :	N°	Rue
	L-	Localité
Téléphone :		
E-mail :		
Compte bancaire IBAN :	LU	
Banque :		

Établissement scolaire fréquenté en 2021/2022

Nom de l'école/Institution :	
Classe/Genre d'études :	
Section :	

Date : _____

Signature : _____

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@schengen.lu.

Pièces à joindre : (Veuillez cocher la case appropriée)

- Certificat attestant la réussite d'une année d'études de l'enseignement post-primaire (prime : 120,00.- €)
- Diplôme ou certificat officiel de l'enseignement post-primaire (prime : 200,00.- €)
- Diplôme ou certificat de l'enseignement universitaire ou supérieur (prime : 500,00.- €)

!! A retourner à l'administration communale avant le 1^{er} octobre 2022 !!

Réservé à l'administration communale

Prime d'encouragement :	120,00.- €	<input type="checkbox"/>
Prime de réussite unique :	200,00.- €	<input type="checkbox"/>
Prime de qualification supérieure unique :	500,00.- €	<input type="checkbox"/>